

PORT DE DOUAI

Tarifs applicables au 1 janvier 2022

1) Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port de Douai 2,70 €

2) Coefficient de pondération sur loyer

terrain "accès non direct voie d'eau" 0,8
 terrain à conforter 0,8
 terrain viabilisé 1,2
 terrain "accès direct voie d'eau" et surface < 10000 m² 1,2

3) Ristourne voie d'eau

Engagement minimum de tonnage voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a) : 1,5 t / m² / an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (TO)

R = $\frac{TR}{TO} \times 100$	101 ≤ R < 110 %	ristourne de	4%
	110 ≤ R < 120 %	"	8%
	120 ≤ R < 130 %	"	12%
	130 ≤ R < 140 %	"	16%
	140 ≤ R	"	20%

4) Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1^{er} janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,43 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1^{er} janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,27 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,44 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

5) Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,25 € à 0,30 € HT / tonne

50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,22 € HT / tonne

au-delà de 100 000 tonnes : de 0,15 € à 0,17 € HT / tonne

pour les utilisateurs n'ayant pas de convention terrain

décompte des tonnages par client et par année civile

6) Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t 59,07 € HT / unité

Colis de 11 à 40 t 130,38 € HT / unité

Colis de 41 à 85 t 184,36 € HT / unité

Colis de 86 à 180 t 272,98 € HT / unité

Colis de plus de 180 t 349,37 € HT / unité

Redevance proportionnelle 5,09 € HT / tonne

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'utilisateur avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7) Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1 janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) 2^{ème} trimestre (base 100 au 4^{ème} trimestre 1953)

Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1 janvier de l'année N

8) Contrainte spécifique d'utilisation

+/- 15 %

LILLE CONTENEURS TERMINAL

Membre de



Activités logistiques maritimes : Manutention, stockage de conteneurs, colis mobiles et colis lourds.

Ports de Lille

Place Leroux de Fauquemont | CS 91394 | 59014 LILLE CEDEX | T. +33 (0)3 20 22 73 80

Siège : CCI de région Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79
 SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z

un équipement

